

Feuille de renseignements

Conception du système

Chapitre 5: Rapport d'étude et programme de recherche – troisième publication annuelle

Ce chapitre aborde ce qu'il faudra faire pour accueillir les dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants supplémentaires attendus au cours de la prochaine décennie.

Collaboration entre les collèges et les universités

Le *Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario* contient un répertoire des ententes de collaboration entre collèges et universités. Plus de 350 ententes étaient enregistrées le 16 novembre 2009, comparativement à près de 300 il y a un an. Le profil des ententes n'a pas changé. Par catégorie, la grande majorité des ententes sont bilatérales; par type, la grande majorité visent l'obtention d'un grade (Degree completion). Les collèges sont les établissements destinataires dans très peu d'ententes. Les arts appliqués/arts libéraux/sciences humaines constituent la discipline universitaire qui fait le plus l'objet d'ententes, suivie des sciences sociales/services sociaux et des études commerciales.

Les ententes de collaboration jouent de toute évidence un rôle important dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et méritent d'être soutenues lorsque des établissements souhaitent lancer de nouveaux programmes et peuvent présenter de solides données pédagogiques et financières pour étayer leur demande.

Itinéraires

La façon traditionnelle de voir la participation aux études postsecondaires comme un processus simple et linéaire n'est plus la norme. Les étudiantes et étudiants changent souvent de programmes, d'établissements et même de secteurs d'éducation postsecondaire, et le font avant ou après avoir terminé leur programme initial. Ces itinéraires sont intégrés dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario même si, à l'origine, ils devaient consister en secteurs collégiaux et universitaires distincts sans mouvement de l'un à l'autre.

Les efforts déployés pour produire un dossier empirique complet des différents itinéraires d'études postsecondaires se sont heurtés aux limites des sources d'information systémiques sur la mobilité des étudiantes et des étudiants à l'intérieur du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario.

Les renseignements les plus complets sur les décisions prises par les diplômés des collèges sur de poursuivre des études postsecondaires proviennent du Sondage sur la satisfaction des personnes diplômées du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. En 2006-2007, environ 27 % des diplômés des collèges ont déclaré qu'ils continuaient leurs études dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme. La plupart d'entre eux (14 %) poursuivaient leurs études à leur propre collège, environ

2 % passaient à un autre collège en Ontario et quelque 7 % poursuivaient leurs études dans une université de l'Ontario. Le reste des étudiantes et des étudiants ayant décidé de poursuivre leurs études est passé à une université de l'extérieur de l'Ontario ou à une autre forme d'éducation postsecondaire. (Decock, McCloy et Liu, à paraître).

Tendances des revenus

La figure 5.1 montre les revenus réels par EPT pour les universités de l'Ontario pour la période de 1980 à 2008. Le numérateur contient les principales sources de revenus de fonctionnement : subventions provinciales, droits de scolarité pour cours donnant droit à des crédits, autres frais et revenus divers (p. ex., revenu de placement)¹. Le dénominateur contient le nombre d'étudiantes et d'étudiants équivalents plein temps.

Deux déflateurs sont utilisés : l'indice des prix à la consommation (IPC) en dollars de 2008 et l'Indice des prix de l'enseignement supérieur (IPES) calculé par l'Association des universités et collèges du Canada (Association des universités et collèges du Canada, 2008, annexe E). L'IPES tient compte du fait que la rémunération représente un pourcentage important des coûts des collèges et des universités et que les changements dans la rémunération du corps professoral peuvent différer des fluctuations de l'IPC.

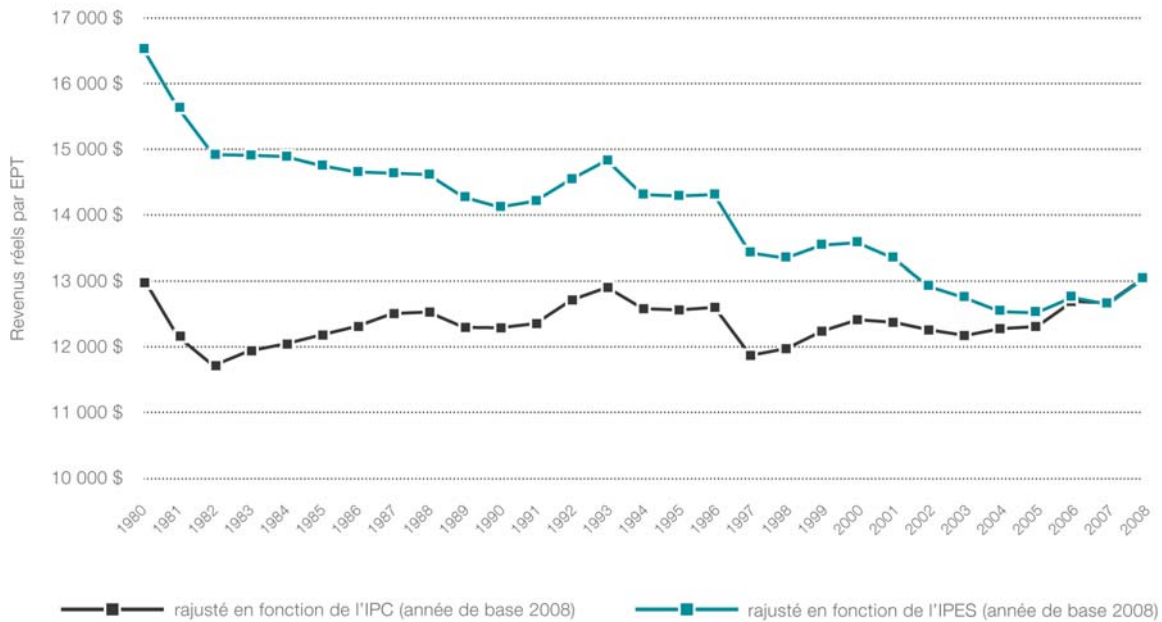
Le choix d'un déflateur a de toute évidence de l'importance. En tenant compte de l'IPC, les revenus indexés par EPT en 2008 ont été pratiquement identiques à ce qu'ils étaient en 1980, bien que le financement ait continué de fluctuer légèrement pendant la période. Il a connu une baisse marquée entre 1980 et 1982, suivie d'une hausse, lente mais constante, jusqu'en 1993, après quoi il est revenu à son niveau de 1980. Les revenus ont accusé une chute importante entre 1993 et 1997, puis ils ont légèrement augmenté jusqu'en 2000, ont été constants jusqu'en 2004 et ont crû après 2004 grâce à l'injection de fonds dans le cadre du plan d'action *Vers des résultats supérieurs*.

Si on utilise l'IPES, la baisse des revenus est beaucoup plus prononcée. En 2008, les revenus réels par EPT étaient de 21,2 % inférieurs à ce qu'ils étaient en 1980. Ils ont diminué continuellement de 1980 à 1990, augmentant légèrement jusqu'en 1993, puis ont diminué pratiquement continuellement jusqu'en 2005, année où les affectations faites dans le cadre du plan d'action *Vers des résultats supérieurs* ont débuté.

¹ À noter que les revenus de fonctionnement constituent la variable choisie. Ils représentent une partie seulement des fonds totaux dont disposent les collèges et les universités. Le choix des catégories à inclure dans le numérateur est arbitraire et, inévitablement, prête à controverse. Les auteurs expliquent en long et en large leur décision quant aux catégories à inclure et celles à exclure. Voir à ce sujet leur analyse aux pages 17-34. Il est important de souligner que les montants de quelques-unes des catégories exclues, à savoir financement de la recherche, subventions d'équipement, subventions à des fins particulières et subventions ponctuelles, sont importants.

FIGURE 5.1
Revenus réels par EPT pour les universités de l'Ontario, 1980 à 2008

Source : Snowdon and Associates, 2009. Revisiting Ontario College and University Revenue Data = Une nouvelle analyse des données sur les revenus des universités et des collèges de l'Ontario, COGES.

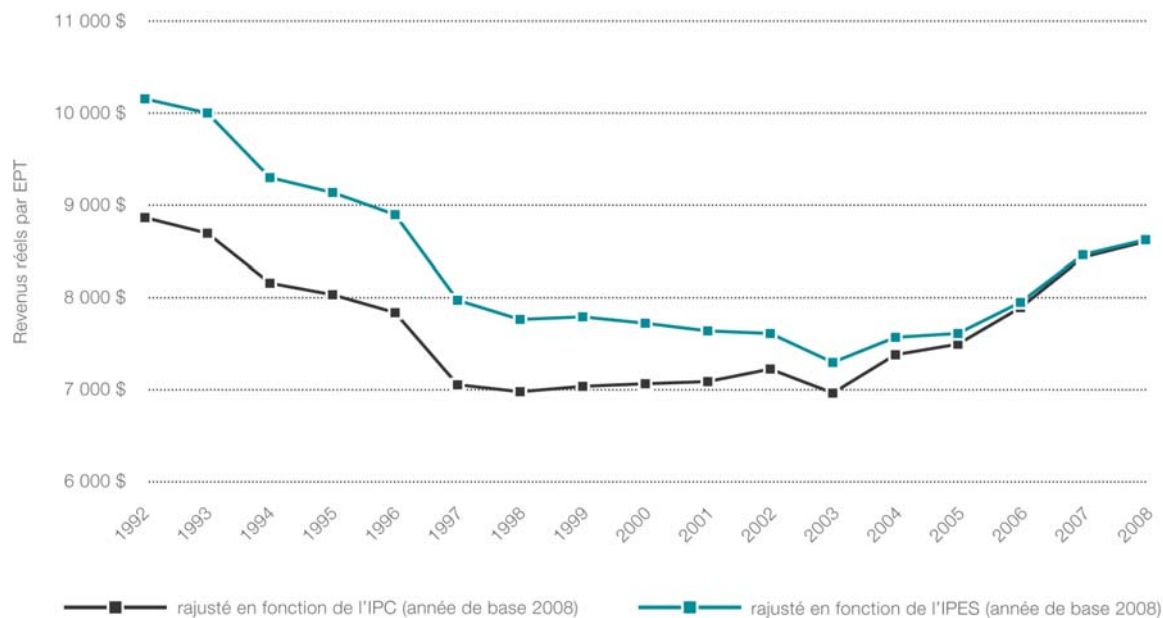


La figure 5.3 montre les revenus réels par EPT pour les collèges pour la période allant de 1992 à 2008. Le numérateur contient les subventions et les revenus tirés des droits de scolarité. Le dénominateur contient l'effectif équivalent plein temps.

Les revenus réels par étudiante et étudiant EPT calculés en tenant compte de l'IPC n'ont été que légèrement inférieurs en 2008 à ce qu'ils étaient en 1992, malgré la forme en U de la courbe pendant la période. Les revenus par étudiante ou étudiant EPT ont chuté de façon importante entre 1992 et 1997, ont été constants à partir de 2003 puis ont augmenté légèrement jusqu'en 2003. La différence remarquable entre les deux séries c'est que la valeur de 2008 pour les revenus réels par EPT calculée au moyen de l'IPES était de beaucoup inférieure à ce qu'elle était en 1992.

FIGURE 5.3**Revenus réels par EPT pour les collèges de l'Ontario, 1992 à 2008**

Source : Snowden and Associates. 2009. Revisiting Ontario College and University Revenue Data – Une nouvelle analyse des données sur les revenus des universités et des collèges de l'Ontario, COQES.

**Plaidoyer pour la transformation de l'éducation postsecondaire : *Academic Transformation***

Le COQES avait commandé cet ouvrage dans le cadre de sa stratégie de recherche sur la conception du système. Il s'agissait de déterminer les principaux défis que le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario devra relever au cours de la prochaine décennie, d'évaluer la capacité du système dans sa forme actuelle à relever ces défis et de suggérer des solutions de réforme.

Les auteurs font trois recommandations : faire des changements au palier des établissements, faire des changements à l'échelle du système et créer de nouveaux établissements.

Changements au palier des établissements

Un des changements proposés au palier des établissements consiste à lancer ou relancer un programme de trois ans menant à un baccalauréat. Les auteurs présumant qu'un programme de trois ans menant à un grade qui serait soigneusement conçu et mis en œuvre serait utile aux étudiantes et aux étudiants tout comme un grade préprofessionnel pour ceux qui poursuivent des études dans des disciplines comme le droit, l'éducation, le journalisme, le commerce, le travail social et les études médiatiques, et un grade final pour ceux qui poursuivent une formation professionnelle en cours d'emploi dans les secteurs des finances, de l'administration publique, de la gestion, du commerce de détail, de la fonction publique et autres.

La deuxième proposition consiste à élargir le nombre de professeurs enseignants à plein temps dans les universités. Ces personnes assumeront une charge d'enseignement plus importante et dirigeront l'élaboration du curriculum et la mobilisation des connaissances pour un enseignement et un apprentissage efficaces. La présence d'un nombre beaucoup plus élevé de professeurs à plein temps qui

feraient surtout de l'enseignement réduirait également la nécessité pour les universités de recourir à des éducateurs contractuels à temps partiel.

Changements à l'échelle du système

Les auteurs préconisent un plus grand nombre de possibilités de reconnaissance des crédits. Ils croient en particulier que les étudiantes et étudiants des programmes collégiaux de formation professionnelle devraient avoir plus d'occasions de passer à l'université. L'expérience d'autres territoires donne à penser qu'il existe deux grands moyens d'améliorer ces occasions. Le premier consiste à établir des comités provinciaux composés de représentants des collèges et des universités qui auraient le mandat précis d'améliorer ces occasions. Le second consiste à établir dans les universités des programmes précis visant à faciliter le passage des étudiantes et des étudiants des programmes collégiaux de formation professionnelle.

La deuxième proposition de changements au niveau du système c'est qu'un petit nombre de collèges soient appelés à jouer un plus grand rôle dans l'offre des programmes de baccalauréat. Le système collégial a toujours une mission importante, celle d'éduquer et de former des travailleurs dans un large éventail d'années et de domaines d'études pour l'économie provinciale et d'offrir des occasions de formation professionnelle et d'épanouissement personnel aux particuliers. Dans le cadre de cette mission générale, on devrait mettre davantage l'accent sur les moyens d'améliorer ce rôle et d'accroître l'efficacité de tout le système par la différenciation et la spécialisation des établissements. Cette différenciation pourrait prendre différentes formes et pourrait se faire notamment en mettant davantage l'accent sur la formation dans les métiers, en focalisant davantage sur les services aux apprenantes et aux apprenants insuffisamment préparés ou en offrant davantage de programmes de baccalauréat axés sur la carrière fondés sur une base solide de formation générale.

Nouveaux établissements

En définitive, les auteurs soutiennent que la création d'établissements conférant des grades universitaires fortement axés sur l'enseignement aux étudiantes et aux étudiants de premier cycle contribuerait le plus à améliorer le système actuel. Pour que ce changement soit efficace, il faudrait que ces établissements n'offrent que le baccalauréat et qu'ils soient axés sur l'enseignement plutôt que sur la recherche. Le corps professoral aurait alors pour principale responsabilité d'enseigner aux étudiantes et aux étudiants de premier cycle.

Ils suggèrent également d'établir une téléuniversité. La téléuniversité offre la majorité, voire la totalité, de ses cours en ligne ou par l'entremise d'autres médias électroniques. Pourtant, ce n'est pas la technologie utilisée pour dispenser les cours qui définit la téléuniversité. C'est plutôt sa philosophie pédagogique, dont l'admission « ouverte » est un élément clé, c'est-à-dire que même si les étudiantes et étudiants, une fois acceptés et admis, doivent respecter des normes et satisfaire à des exigences de cours traditionnelles, l'admission aux programmes et aux cours n'est pas fondée sur leurs résultats scolaires antérieurs mais plutôt sur leurs besoins et leurs aspirations d'apprenantes et d'apprenants. La téléuniversité pourrait jouer un rôle particulièrement important pour ce qui est de faciliter l'obtention d'un grade chez les diplômés des collèges.